



Mines terrestres et restes explosifs de guerre : un obstacle structurel au retour et à la reconstruction en Syrie

Muzen Ismailovic

Le conflit syrien a laissé derrière lui une contamination massive du territoire par les mines terrestres et les restes explosifs de guerre (REG) — un terme qui regroupe les munitions non explosées (« *unexploded ordnance* » ou UXO) et les engins explosifs improvisés (EEI)¹. Le réseau syrien pour les droits de l'homme a recensé au moins 3 521 civils tués et 10 400 civils blessés par des explosions de mines terrestres entre mars 2011 et décembre 2024². Sur la même période, au moins 422 000 incidents liés à des munitions non explosées³ ont été comptabilisés dans quatorze gouvernorats⁴ syriens. Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad, le 8 décembre 2024, la Syrie a connu une forte hausse de cas associés à la contamination explosive. Cette recrudescence coïncide avec une phase de retour massif des populations déplacées. En

effet, près de 1,2 million de Syriens, dont 885 000 déplacés internes, sont rentrés entre décembre 2024 et février 2025⁵. Le retour progressif des communautés les confronte à des paysages saturés de restes explosifs, ce qui entrave la reconstruction et complique les dynamiques de réinstallation⁶.

Dans le même temps, des changements récents en Europe illustrent une remise en question des cadres normatifs internationaux qui ont été construits précisément pour limiter ces risques pour les civils. Plusieurs États, dont l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et l'Ukraine, ont acté ou envisagent un retrait de la Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel⁷. Ceci marque un recul normatif, en ce qu'elle réintroduit des armes dont les effets sur les populations civiles sont connus, durables et largement documentés⁸. Cette réalité invite à interroger les arguments avancés par ces États qui reconnaissent l'interdiction au nom de la défense territoriale, de la dissuasion ou de la protection nationale⁹.

Dans ce contexte, cet éclairage expose les conséquences à long terme de l'usage de ces armes et les limites des justifications sécuritaires avancées pour en légitimer l'emploi. Il propose une analyse en trois temps. Dans un premier temps, il dresse un état des lieux de la contamination explosive en Syrie depuis 2011. Dans un deuxième temps, il met en lumière le retour des déplacés sur des terres contaminées. Dans un troisième temps, il analyse la réponse institutionnelle et les limites structurelles d'un déminage systématique.

1. Origine et développement de la contamination explosive

La contamination explosive résulte principalement de deux sources : les mines terrestres et les munitions laissant des restes explosifs de guerre.

1.1. Les mines terrestres

Les mines terrestres sont des dispositifs explosifs conçus pour être dissimulés au-dessus ou en dessous du sol. Elles sont destinées à exploser au contact ou à la proximité d'une personne ou d'un véhicule¹⁰. On distingue les mines antipersonnel et les mines antichars. Généralement utilisées par les forces armées pour empêcher l'accès à certaines zones stratégiques, elles visent à ralentir ou stopper l'avancée de l'ennemi¹¹. Leur efficacité militaire repose sur le fait qu'elles restent dissimulées, ce qui rend leur détection extrêmement difficile une fois déployées. En raison de leur invisibilité et de leur persistance dans le temps, ces engins représentent une menace durable pour les civils, y compris dans les périodes post-conflit¹². Les mines antipersonnel sont prohibées par la Convention d'Ottawa de 1997, précisément en raison de leur incapacité à différencier un soldat d'un civil¹³.

Si le régime de Bachar al-Assad avait déjà recours aux mines avant 2011, leur utilisation s'est intensifiée dès le début du soulèvement populaire en mars de la même année. En effet, elles étaient utilisées pour « *terrifier la population et les contraindre à s'abstenir* »

de participer aux manifestations qui réclamaient le renversement du régime¹⁴ ». À partir de la fin 2011, les forces gouvernementales ont commencé à disperser des mines le long des frontières avec le Liban et la Turquie, sans marquage ni signalisation adéquate¹⁵. Les engins ont été posés sur des axes de passage utilisés par des civils fuyant le pays¹⁶. Les mines antipersonnel PMN-2 et les mines antichars TM-46 de fabrication russe ont été de loin les modèles les plus utilisés en raison des stocks considérables détenus par le régime syrien¹⁷. Au fil des années, l'emploi de mines s'est étendu au-delà des zones frontalières touchant les lignes de front intérieures entre les forces du régime et les groupes rebelles. Ainsi, des gouvernorats comme Raqqa, Idlib, Alep, Deir ez-Zor ont été largement minés, en particulier autour des axes militaires stratégiques, des bases militaires et des dépôts d'armes¹⁸.

Peu coûteuses et faciles à fabriquer, les mines terrestres ont été abondamment utilisées par des groupes armés non étatiques, par exemple dans des zones assiégées comme Kafarayya et al-Fouaa entre 2015 et 2018¹⁹. Ces groupes ont posé des mines « *sans se soucier de les retirer ni même de divulguer leur emplacement, ce qui est particulièrement évident dans les gouvernorats qui ont connu des affrontements et des changements de commandement²⁰* ». Les zones anciennement occupées par le groupe État islamique (EI) comptent, quant à elles, parmi les plus dangereusement contaminées. Dans les gouvernorats d'Hassaké, de Raqqa et de Deir ez-Zor, l'EI a non seulement planté des mines aux abords des villages pour empêcher les civils de fuir et bloquer l'avancée des forces adverses, mais aussi sur les routes, dans les quartiers résidentiels, et dans les habitations²¹. Aujourd'hui, Raqqa figure parmi les régions les plus contaminées au monde en termes de densité de mines²².

1.2. Les restes d'explosifs de guerre (REG)

Les REG renvoient à « la vaste gamme de munitions explosives non explosées ou abandonnées, qui subsistent dans une zone après la fin d'un conflit armé²³ ». Ils incluent les UXO — comme les obus d'artillerie, les grenades ou les bombes — ainsi que les sous-munitions issues des armes à sous-munitions. Elles sont larguées depuis des avions ou tirées depuis le sol pour libérer des dizaines, voire des centaines de petites charges explosives « qui se dispersent sans discernement sur une vaste zone²⁴ ». Avec un taux d'échec minimal estimé entre 10 et 30 %, on estime qu'entre 100 000 et 300 000 engins explosifs demeurent disséminés à travers les infrastructures essentielles du pays, telles que les routes, les écoles ou les terres agricoles²⁵. L'utilisation des bombes à sous-munitions en Syrie débute le 10 juillet 2012, lorsque l'aviation du régime syrien bombarde le village de Shurlin²⁶ et s'intensifie au fil du conflit avec l'intervention militaire russe en 2015²⁷. Des centaines d'attaques ont ciblé des espaces occupés par des civils, y compris des zones agricoles et des quartiers résidentiels. Entre 2012 et 2023, les attaques par sous-munitions en Syrie ont tué plus de 1 000 civils, dont près de 40 % d'enfants. Tandis qu'au moins 382 autres civils ont été tués ultérieurement par l'explosion de sous-munitions abandonnées²⁸. Les sous-munitions qui ne détonent pas

immédiatement restent disséminées, laissant derrière elles une menace persistante : elles continuent d'exploser et de causer des victimes²⁹.

Le conflit syrien a également été marqué par l'usage d'EEI utilisés tant par l'organisation État islamique que par diverses factions armées. Deux groupes se sont imposés comme des acteurs majeurs dans leur conception et leur utilisation, notamment dans le cadre d'opérations visant à cibler des bases militaires et saisir des stocks d'armement³⁰. Ahrar al-Sham, étroitement lié à Hay'at Tahrir al-Sham (HTS), a mené dès 2012 de multiples opérations contre l'armée syrienne et les forces pro-régime³¹.

Ces usages, justifiés par des impératifs de protection nationale ou de contrôle territorial, ont toutefois produit des effets qui excèdent largement le cadre des hostilités. Le décalage entre l'usage militaire initial et ses conséquences post-conflit révèle une limite fondamentale de l'argument sécuritaire : en cherchant à neutraliser l'adversaire à court terme, l'État (ainsi que les groupes armés) participe à une contamination persistante qui, sur le long terme, transfère le risque et le coût humain vers les populations civiles.

2. Les effets durables de la contamination explosive pour les civils

Les reconfigurations politiques et territoriales passées hors du contrôle du régime ont favorisé le retour progressif de milliers de civils dans des secteurs auparavant disputés. Les familles retournent dans « *les zones qui ont été le théâtre de combats intenses, sans cartes, sans panneaux d'avertissement ni informations fiables*³² ». Depuis la chute du régime de Bachar al-Assad, plus de 1 020 adultes et enfants ont été tués ou blessés par des REG, « *un chiffre probablement sous-estimé en raison de l'absence de système centralisé de collecte de données*³³ ». Il s'agit principalement de blessures graves susceptibles d'entraîner des handicaps permanents ou des séquelles durables, telles que « *des amputations traumatisques, des lésions des tissus mous, des fractures, des traumatismes oculaires et des brûlures*³⁴ ». Les enfants sont particulièrement vulnérables : peu sensibilisés aux risques et curieux, ils sont attirés par les « *sous-munitions aux couleurs vives ou à l'apparence de jouets*³⁵ ». Au-delà des dommages physiques, la présence persistante de restes explosifs engendre également des traumatismes psychologiques. Ceux-ci se traduisent par de l'anxiété, de la dépression ou un stress post-traumatique, accentuant la détresse mentale des populations qui tentent de se réinstaller dans un environnement toujours dangereux. La peur est d'autant plus marquée lorsque les individus ont été directement victimes d'une explosion ou lorsqu'un membre de leur famille a été touché³⁶.

La contamination explosive affecte également les moyens de subsistance au quotidien. Les estimations indiquent que plus de 65 % de la population — soit environ 15,4 millions de personnes — vivent aujourd'hui avec les risques causés par les mines et les REG. Cela a des répercussions étendues sur les communautés et les infrastructures essentielles³⁷, « *y compris les routes, les ponts, les hôpitaux, les écoles et les propriétés résidentielles ainsi que les terres agricoles*³⁸ ». Des « *activités quotidiennes, telles que se déplacer dans*

les rues, déblayer des décombres, entrer dans des bâtiments endommagés mettent la vie des citoyens en danger³⁹ ». Dans certaines zones, la contamination chimique liée aux munitions impose des délais de réhabilitation des sols pouvant aller jusqu'à 25 ans, limitant sévèrement la reprise des activités agricoles et compromettant durablement la sécurité alimentaire locale⁴⁰. Les agriculteurs sont ainsi confrontés à un risque permanent d'explosion lorsqu'ils tentent de cultiver des sols dégradés⁴¹. Cette situation fragilise l'emploi rural et accentue la pression sur les ressources locales ainsi que sur les dispositifs d'aide humanitaire⁴². Les résidus contribuent également à la dégradation des écosystèmes et à la pollution des ressources en eau⁴³. L'ensemble de ces facteurs agit donc comme un frein structurel au développement économique et à la reconstruction. Ils accroissent les risques pour les investissements, dissuadant les capitaux nationaux et étrangers de s'engager dans les zones affectées⁴⁴.

Dans une perspective plus large, « *des générations perdent l'accès à des terres qui offraient autrefois des moyens de subsistance et une identité culturelle⁴⁵* ». Les populations déplacées se replient vers les centres urbains ou vers des camps, où les capacités d'accueil sont rapidement saturées et les conditions de vie demeurent précaires⁴⁶. Au-delà des contraintes matérielles, la contamination explosive laisse un « *héritage intergénérationnel de peur⁴⁷* » même après les opérations de déminage, la méfiance envers la terre persiste, freinant la réappropriation des espaces pourtant déclarés sûrs⁴⁸.

3. Les limites structurelles du déminage

Sous le régime Assad, la question du déminage était reléguée au second plan au profit de l'effort militaire. Les forces gouvernementales ont intensément miné les territoires stratégiques sans prendre de mesures concrètes pour garantir un environnement sûr aux civils vivant dans les zones contrôlées⁴⁹. Il n'existe alors aucune structure nationale de coordination chargée de la lutte antimines ni de centre technique lié à cette mission⁵⁰. Seul un comité interministériel basé à Damas, créé en 2019, assumait ponctuellement un rôle de coordination administrative avec le service de lutte antimines des Nations unies (« *United Nations Mine Action Service* » ou UNMAS)⁵¹. Dans les territoires reconquis et contrôlés par le gouvernement, aucune cartographie nationale sur la contamination n'avait été effectuée en raison de contraintes sécuritaires⁵². Depuis la chute du régime d'Assad, la Syrie est dirigée par un gouvernement de transition présidé par Ahmed Al-Chaara. Les organisations humanitaires rapportent une amélioration de l'accès à certaines zones ainsi qu'une coopération accrue sur le terrain⁵³. En mars 2025, les autorités transitoires ont institué un ministère de la Gestion des urgences et des catastrophes et l'ont confié à Raed al-Saleh, ancien directeur des Casques blancs, une organisation humanitaire et de protection civile⁵⁴. Malgré ces avancées, les défis restent nombreux : le pays ne dispose toujours pas d'une base de référence nationale sur la contamination, la structure de gouvernance reste en construction et les risques sécuritaires persistent⁵⁵.

Si l'ampleur de la contamination est aujourd'hui bien établie, la réponse institutionnelle et juridique demeure insuffisante. La Syrie n'a adhéré à aucun des principaux instruments juridiques interdisant les armes dont l'usage est le plus susceptible de laisser une contamination explosive⁵⁶. En effet, elle n'est pas partie à la Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel et à la Convention d'Oslo de 2008 relatives aux armes à sous-munitions⁵⁷. Elle n'est pas non plus partie au Deuxième protocole de la Convention sur certaines armes classiques, qui, s'il n'interdit pas entièrement les mines antipersonnel, en limite les usages⁵⁸. Pour autant, la Syrie reste soumise aux normes du droit international humanitaire (DIH) coutumier, qui interdisent les attaques indiscriminées. L'usage répété d'armes à large rayon d'impact dans des zones peuplées, notamment les sous-munitions à fort taux d'échec, constitue une violation des principes fondamentaux du DIH. Ces actions pourraient relever de la qualification de crime de guerre au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale⁵⁹.

En fait, l'absence d'adhésion formelle aux conventions d'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions n'annule en rien les conséquences humanitaires des choix opérés. Dans ce contexte, Noor Bimbashi, conseillère en plaidoyer et stratégie pour le programme de Handicap International en Syrie et experte en action humanitaire contre les mines et en droit international humanitaire, affirme que « *la Syrie nous rappelle brutalement le coût humain de la non-conformité* ». Selon elle, renforcer l'engagement envers les instruments juridiques internationaux « *n'est pas seulement un impératif humanitaire, c'est une étape vitale vers une paix durable, le rétablissement et la justice pour les communautés affectées*⁶⁰ ».

Sans adhésion aux traités cités, la Syrie limite aussi les possibilités de coopération internationale et prive le pays des mécanismes d'assistance technique et financière, tels que le Plan d'action d'Oslo 2020–2024⁶¹ financé par l'Union européenne (UE)⁶². Ce vide institutionnel rend le pays dépendant des financements volontaires et vulnérables aux fluctuations géopolitiques. La suspension des contributions de l'Agence des États-Unis pour le développement (*United States Agency for International Development, USAID*) en 2025 en est un exemple. L'agence américaine octroie « *environ un quart de toute l'aide internationale à la Syrie*⁶³ ». Le retrait a affecté des opérations sur le terrain, en particulier dans le nord-est, touchant plusieurs organisations, comme *The Halo Trust* ou les Casques blancs⁶⁴. Cette situation s'inscrit dans une dynamique plus ancienne, car, bien avant les récentes coupes budgétaires américaines, la réponse humanitaire en Syrie souffrait déjà d'un sous-financement chronique, freinant considérablement l'extension et la continuité des opérations sur le terrain⁶⁵. L'accumulation de ces contraintes institutionnelles et financières met en évidence une réponse au déminage encore largement inadaptée à l'ampleur des risques hérités du conflit.

*

Cet *éclairage* montre comment l'héritage explosif du conflit syrien conditionne les dynamiques de retour et de reconstruction en induisant des effets humanitaires, sociaux et économiques qui s'inscrivent dans le temps long. Il invite, à ce titre, à dépasser une lecture strictement militaire de ces choix d'armement.

Dans le contexte des retraits récents de plusieurs États européens de la Convention d'Ottawa, cet *éclairage* rappellent que ces interdictions se sont construites à partir d'expériences concrètes de conflits, et non sur des considérations abstraites. Le cas syrien illustre clairement les dynamiques qui ont motivé leur élaboration : l'usage des mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions ou d'autres armes susceptibles de laisser des REG engendre des effets différés dont les populations civiles supportent le coût après la fin des combats. Cette réalité met en lumière une contradiction centrale des justifications sécuritaires avancées pour l'emploi de ces armes. En prétendant protéger la population et la nation, les acteurs qui recourent à ces armes s'appuient sur l'idée d'une sécurité centrée sur des objectifs immédiats au détriment d'une prise en compte d'effets structurels dévastateurs. Il importe donc de souligner la nécessité de réintégrer le désarmement humanitaire comme un élément fondamental des politiques de sécurité et de stabilisation.

L'auteure

Muzen Ismailovic est chercheuse associée au GRIP. Elle est détentrice d'un master en relations internationales (spécialisation en diplomatie et résolution des conflits) de l'Université catholique de Louvain après avoir obtenu un bachelier en sciences politiques à l'Université de Namur.

Pour citer cette publication

ISMAILOVIC Muzen, « Mines terrestres et restes explosifs de guerre : un obstacle structurel au retour et à la reconstruction en Syrie », *Éclairage du GRIP*, 24 décembre 2025.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture : Personnel du Centre international d'action contre les mines en Syrie (avril 2026) – crédit : [Ministère de la Défense de la Fédération de Russie, CC BY 4.0](#).

The opinions expressed in this document do not necessarily reflect the position of GRIP as a whole.

All rights reserved. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou – 7-8 Avenue des Arts – 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 0473 982 820 – admi@grip.org – www.grip.org
X/Twitter : @grip_org – Facebook : GRIP.1979

Références

- ¹ « [30 ans des Pyramides de chaussures : non au retour des mines](#) », *Handicap International*, 12 septembre 2025.
- ² « [Maps of the Most Prominent Areas Contaminated by Landmines in Syria, and Recommendations to Address This Issue](#) », *Syrian Network For Human Rights*, 31 décembre 2024.
- ³ « [Syria: Significant rise in deaths and injuries from unexploded ordnance as families return home](#) », *Humanity & Inclusion*, 4 mars 2025.
- ⁴ Le terme « *gouvernorat* » est la traduction de l'arabe « *muhāfaẓa* », division administrative de premier niveau en Syrie.
- ⁵ « [Syria: More than 180 children killed or injured by explosive remnants of war in three months as thousands return home](#) », *Save the Children*, 6 mars 2025.
- ⁶ « [The UXO Threat: Syria's Hidden War Against Landmines and Explosives](#) », *Karam Shaar, Syria in Figures* n° 12 24 septembre 2025.
- ⁷ « [L'ONU déplore la décision de pays européens de se retirer du traité interdisant les mines antipersonnel](#) », *Nations unies*, 2 juillet 2025.
- ⁸ « [Pourquoi six pays européens veulent renoncer à interdire les mines antipersonnel](#) », *RTL*, 11 juillet 2025.
- ⁹ *Ibid.*
- ¹⁰ « [International Day for Mine Awareness and Assistance in Mine Action – Landmines Continue to Plague Large Areas of Syria and Threaten the Lives of Millions](#) », *Syrian Network for Human Rights*, 5 avril 2023, p. 1.
- ¹¹ *Ibid.*
- ¹² Selon une source internationale spécialisée dans les UXO citée par Karam Shaar, la dépollution de la Syrie pourrait prendre entre 25 et 40 ans avec les moyens actuels. Voir : « [The UXO Threat](#) », *loc. cit.*
- ¹³ « [Landmines](#) », *Human Rights Watch*, s. d., consulté le 10 novembre 2025.
- ¹⁴ « *terrify people and force them to abstain from attending demonstrations that demanded the overthrow of the regime* » [traduction libre] : The Euro-Mediterranean Human Rights Monitor, [Syria's Landmines: Silent Killing](#), 13 avril 2021, p. 4.
- ¹⁵ « [International Day for Mine Awareness and Assistance in Mine Action](#) », *loc. cit*, p. 3.

- ¹⁶ AFP, « [La Syrie pose des mines à ses frontières avec le Liban et la Turquie](#) », *L'Orient-Le-Jour*, 13 mars 2012.
- ¹⁷ « [International Day for Mine Awareness and Assistance in Mine Action](#) », *loc. cit*, p. 6 ; « [Country Profiles : Syria](#) », *Landmine & Cluster Munition Monitor*, s. d., consulté le 11 novembre 2025.
- ¹⁸ « [Syria Landmines Explosive Remnants Harming Civilians](#) », *Human Rights Watch*, 8 avril 2025.
- ¹⁹ « [Clearing the Mines 2024](#) », *Mine Action Review*, novembre 2024, p. 556.
- ²⁰ « *without showing any concern for removing them or even disclosing their locations, which is glaringly evident in the governorates that saw clashes and changes of the controlling* » [traduction libre] : « [International Day for Mine Awareness and Assistance in Mine Action](#) », *loc. cit*, p. 5.
- ²¹ *Ibid.*, p. 8.
- ²² *Ibid.*
- ²³ « [Les restes explosifs de guerre](#) », *CICR*, 2015.
- ²⁴ « *that indiscriminately spread over a wide area* » [traduction libre] : « [Landmines and Unexploded Ordnance... A Deadly Legacy for the Syrians](#) », *The White Helmets*, s. d., consulté le 10 novembre 2025.
- ²⁵ « [Syria: Significant rise in deaths and injuries](#) », *loc. cit*.
- ²⁶ « [Cluster Munitions Remnants Are an Open-Ended Threat to the Lives of Syria's Future Generations](#) », *Syrian Network for Human Rights*, 30 janvier 2023, p. 8.
- ²⁷ *Ibid.*
- ²⁸ *Ibid.*, p. 26.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 1.
- ³⁰ « [Ahrar al-Sham](#) », *Mapping Militants Project*, 1^{er} mars 2022.
- ³¹ *Ibid.*
- ³² « [30 ans des Pyramides de chaussures](#) », *loc. cit*.
- ³³ « *a number that is likely an underestimation due to a dearth of centralized data collection* » [traduction libre] : NAIR Anagha Subhash, « [In Syria Landmines and Unexploded Ordnance Haunt the Return Home](#) », *Inkstick Media*, 23 juillet 2025.
- ³⁴ « *traumatic amputations, soft tissue injuries, fractures, eye injuries and burns* » [traduction libre] : « [Syria: Significant rise in deaths and injuries from unexploded ordnance](#) », *loc. cit*.
- ³⁵ « *sub-munitions by their bright colours or toy-like appearance* » [traduction libre] : AMHAD Kamil, HANNAN Aimani, « [Syria's Civil War and the Use of Banned Weapons: A Study on Cluster Munitions and Landmines](#) », *Journal of Discourse Review*, vol. 1, n° 2, 2025, p. 149.
- ³⁶ « [Landmines and Unexploded Ordnance](#) », *loc. cit*.
- ³⁷ « [Explosive ordnance contamination in Syria](#) », *Handicap International, Humanity & Inclusion*, Briefing Paper, février 2025, p. 1.
- ³⁸ « *including roads, bridges, hospitals, schools and residential property as well as agricultural land* » [traduction libre] : *Ibid.*
- ³⁹ « *everyday activities, such as walking down the street, clearing debris or entering damaged structures, put people lives in danger* » [traduction libre] : *Ibid.*
- ⁴⁰ ABDUL JAWAD Iyad, « [Returning farmers complain of theft and pollution of lands in Hama](#) », *Enab Baladi*, 23 janvier 2025.
- ⁴¹ *Ibid.*
- ⁴² AMHAD Kamil et HANNAN Aimani, « [Syria's Civil War and the Use of Banned Weapons](#) », *loc. cit*, p. 148.

⁴³ EBRAHIM Hasan, « [A Deadly Legacy: How War Remnants Are Hindering Syria's Recovery](#) », *NoonPost*, 10 novembre 2025.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ « *generations lose access to land that once provided livelihoods and cultural identity* » [traduction libre] : « [What are the long-term effects of landmines](#) », 4MINE, s. d., consulté le 19 novembre 2025.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ « *intergenerational legacy of fear* » [traduction libre] : *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ « [Landmines and Unexploded Ordnance](#) », *loc. cit.*

⁵⁰ « [Syria - Clearing cluster munitions remnants 2025](#) », *Mine Action Review*, 2025, p. 202.

⁵¹ « [Clearing the Mines 2024](#) », *loc. cit.*, p. 558.

⁵² *Ibid.*, p. 556.

⁵³ « [Syria - Clearing cluster munitions remnants 2025](#) », *loc.cit.* p. 200.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 202.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 200.

⁵⁶ AMHAD Kamil et HANNAN Aiman, « [Syria's Civil War and the Use of Banned Weapons](#) », *loc. cit*, p. 148.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 153.

⁵⁸ « [States Party to the Following International Humanitarian Law and Other Related Treaties](#) », CICR, 12 aout 2025, p. 11.

⁵⁹ AMHAD Kamil et HANNAN Aiman, « [Syria's Civil War and the Use of Banned Weapons](#) », *loc. cit*, p. 153.

⁶⁰ « [30 ans des Pyramides de chaussures](#) », *loc. cit.*, p. 8.

⁶¹ Le plan d'action d'Oslo est un document adopté par les États parties à la Convention d'Ottawa lors de la 4^e conférence d'examen de la Convention tenue à Oslo en 2019.

⁶² « [Support to the Oslo Action Plan of the Ottawa Convention](#) », Commission européenne, s. d., consulté le 11 novembre 2025.

⁶³ HAMED BEATO Omar et HUSSAIN Murtaza, « [Syrie : les mines abandonnées après des années de guerre civile continuent de tuer](#) », *Chronique Palestine*, 22 mars 2025.

⁶⁴ SHAHLA Zeina, « [Mines are a deadly legacy of Syria's war And they're being made worse by US aid cuts](#) », *The New Humanitarian*, 10 avril 2025 ; HAMED BEATO Omar, HUSSAIN Murtaza, « [Syrie : les mines abandonnées après des années de guerre civile continuent de tuer](#) », *loc. cit.*

⁶⁵ *Ibid.*



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces est-ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité Édition du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org.

Devenez donneur : IBAN : BE87 0001 5912 8294 — BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Avenue des arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : www.grip.org